



# Lettre d'information n°7 Décembre 2012 Site NATURA 2000 "Vallée de l'Argenton"



### Sommaire

p.2: RENOUVELLEMENT DES CONTRATS NATURA 2000

p.2: COMMENT Y SOUSCRIRE
p.3: ANIMATIONS 2012
p.4: COMMUNICATION 2012
p.4: EVALUATION DES INCIDENCES

# COTEAUX DE MASSAIS

### **DECOUVREZ LE SITE**

Après l'installation d'un panneau d'information sur le site d'Hautibus à Argenton les Vallées, un deuxième panneau va être installé sur le site des Eboulis à Massais. Ce panneau a pour objectif de présenter le site, la faune et la flore ainsi que le Contrat NATURA 2000 qui a été mis en place par la commune en collaboration avec le Moto club de Trial. Bonne visite...

## **EDITO**

a mission d'animation du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton » que l'État avait confiée à la Communauté de communes de l'Argentonnais pour 3 ans, s'achève fin 2012.

Depuis 2010, la Communauté de communes a réalisé les objectifs qu'on lui avait fixés tels que l'animation du *Document d'Objectifs* et la réalisation de suivis faunistiques et floristiques.

La Communauté de communes avait affirmé sa volonté de mieux communiquer sur les enjeux du site NATURA 2000 par le biais d'actions de sensibilisation auprès de tous les publics concernés. De nombreuses animations ont été réalisées en 3 ans, notamment avec le milieu scolaire mais aussi avec les usagers de la vallée lors d'animations ouvertes à tous.

En septembre 2012, la Communauté de communes de l'Argentonnais a réaffirmé sa volonté de poursuivre cette mission pour les 3 années à venir afin de pérenniser ses actions de protection du patrimoine naturel et de valorisation de la vallée de l'Argenton. La désignation de la nouvelle structure animatrice aura lieu en décembre et nous ne manquerons pas de vous tenir informés...

#### Robert GIRAULT

Président de la CCA Conseiller Général des Deux-Sèvres

Cordialement

#### Claude FERJOU

Président du Comité de Pilotage Vice-président de la CCA

Cordialement

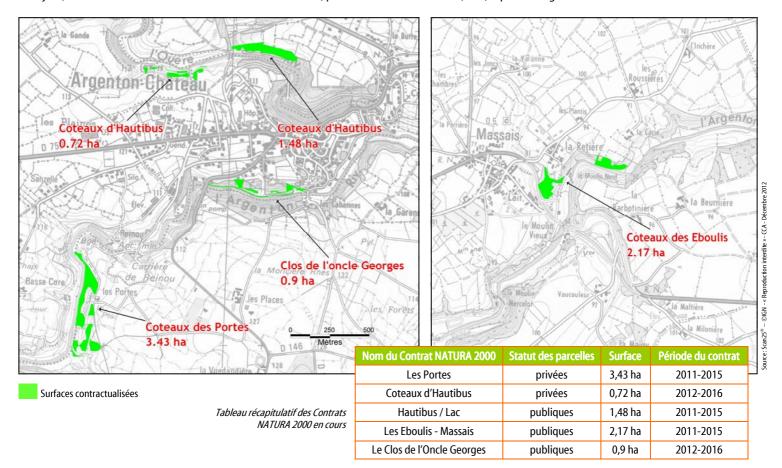


La vallée de l'Ouère en amont du vieux pont d'Hautibus

### RENOUVELLEMENT DES CONTRATS NATURA 2000

Après parution de l'arrêté préfectoral régional du 22 novembre 2011, qui fixe les conditions de financement des contrats NATURA 2000 à partir de barèmes de coûts forfaitaires, 3 contrats arrivés à terme ont pu être renouvelés. Ce nouvel arrêté permet aux propriétaires qui souhaitent réaliser les travaux d'entretien par eux-mêmes d'obtenir un remboursement sous forme d'un forfait à l'hectare.

A ce jour, 5 contrats NATURA 2000 sont en cours de réalisation, pour une surface totale de 8,7 ha, répartis à Argenton les Vallées et Massais:



### **LE CONTRAT NATURA 2000**

### Comment y souscrire?

Si vous êtes propriétaire d'une parcelle à l'intérieur du site NATURA 2000 et que cette parcelle est éligible (présence d'une espèce animale ou végétale ou d'un habitat d'Intérêt Communautaire), vous avez la possibilité d'engager un **Contrat NATURA 2000** de deux manières différentes :

<u>Possibilité 1</u>: **vous faites les travaux vous-mêmes**, et vous obtiendrez un remboursement forfaitaire à l'hectare qui sera défini par l'animateur du site après une visite de terrain et selon les critères suivants :

- le type de travaux : chantiers lourds de restauration, débroussaillage manuel, fauche mécanique...
- le type d'intervention : mécanique ou manuelle,
- les caractéristiques du terrain : la portance des sols, le taux de recouvrement de la végétation à couper et la pente du terrain.

Exemple : un coteau nécessitant un débroussaillage manuel (à l'aide d'une débroussailleuse) inaccessible pour un engin. Deux forfaits peuvent s'appliquer :

- 2910€ /ha, pour la restauration de la parcelle la 1ère année
- 1515€ /ha, pour l'entretien les années suivantes.

Ces deux montants seront majorés (jusqu'à +50%) ou minorés (jusqu'à -30%) selon les caractéristiques du terrain.

Possibilité 2 : vous faites réaliser les travaux par une entreprise, et vous serez remboursé intégralement sur présentation de factures.

Le Contrat NATURA 2000 a une durée de 5 ans et permet, pour les parcelles engagées, l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB).

Pour obtenir plus de renseignements, contacter l'animateur du site.

## **ANIMATIONS 2012**

### **ANIMATIONS TOUT PUBLIC**



#### Découverte de la Gagée de Bohême à Massais

Samedi 25 février, 31 personnes sont venues découvrir les coteaux des Éboulis à Massais dans le but d'observer la rare et discrète Gagée de Bohême qui pousse dès l'hiver au milieu des rochers. Malgré un début d'hiver assez doux, les Gagées étaient nombreuses à ouvrir leurs pétales.

Le groupe fut accompagné pour l'occasion, d'une jeune équipe de l'Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute (IFFCAM), qui a réalisé un documentaire sur le site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton. Ce documentaire intitulé Sur les rives de la bohême est consultable sur Internet à l'adresse suivante : www.iffcam.net/films/47-films-2012/155-surles-rives-de-la-boheme



Observation de la Gagée dans les coteaux des Éboulis à Massais



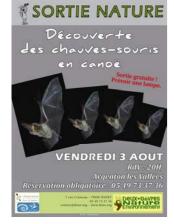
#### Découverte des amphibiens à Argenton les Vallées

Équipé de bottes et de lampes torche, le public a pu découvrir les nombreuses espèces d'amphibiens vivant dans les douves du château de Sanzay. Après une présentation en salle et la nuit tombée, le groupe a longé les rives des douves où il a eu la chance d'observer une nouvelle espèce encore jamais vu sur le site : le Triton de Blasius, qui est le croisement entre le Triton Crêté et le Triton Marbré, eux-mêmes présents dans les douves.

La Communauté de communes remercie la commune d'Argenton les Vallées et l'association La Colporteuse pour la mise à disposition de la salle.



Le Triton de Blasisus



#### Découverte des chauves-souris à Argenton les Vallées

18 personnes sont venues découvrir le monde des chauves-souris sur les eaux de l'Ouère au niveau du vieux pont Cadoret. Après avoir reçu quelques explications sur le mode de vie des chauves-souris, le groupe s'est muni de canoës et de lampes frontales pour aller observer de nuit, ces petits mammifères dans leur milieu!

Posté à proximité de ce vieux pont en pierres, le public a pu observer la sortie de gîtes des chauves-souris, parties chasser toute la nuit la multitude d'insectes qui vole au-dessus de la rivière.

Ces quelques heures de découverte ont permis de mettre un terme à tous les préjugés et légendes existants sur ces petites bêtes... elles ne s'accrochent pas aux cheveux des filles et ne sont pas des vampires!



Observation des chauves-souris abritées sous le pont Cadoret

#### **ANIMATIONS SCOLAIRES**

De manière plus régulière, la Communauté de communes de l'Argentonnais a réalisé un certains nombre d'animations avec les scolaires tout au long de l'année. Ainsi, 173 jeunes ont été sensibilisés aux richesses naturelles de la vallée de l'Argenton.

Citons comme exemple, l'aménagement d'un « Village aux insectes » et l'installation de nichoirs au Clos de l'oncle Georges grâce au travail des élèves du collège Blaise Pascal d'Argenton les Vallées et à la participation de messieurs ROUC et BLOT d'Argenton l'Église.

Notons que l'hôtel à insectes, élément principal du « Village », avait été réalisé en 2011 par les enfants du centre de loisirs d'Argenton les Vallées.



Le « Village aux insectes » du Clos de l'oncle Georges

### **COMMUNICATION**

Parmi ses objectifs, la Communauté de communes avait à cœur de mieux communiquer sur ses actions et sur le site NATURA 2000.

Outre la parution annuelle de la lettre d'information du site, 3 panneaux ont été installés ou sont en cours d'installation sur les 3 sites publics où des Contrats NATURA 2000 ont été mis en place:

- le Clos de l'oncle Georges à Argenton les Vallées
- Les coteaux d'Hautibus à Argenton les Vallées
- Les coteaux des Fboulis à Massais

Les deux pupitres d'information installés à Argenton les Vallées et Massais







**QUELQUES RICHESSES DE LA** 

VALLEE ...



L'Ophioglosse des Açores (Ophioglossum azoricum) Protection Nationale



l e Phasme (Clonopsis gallica)



Le Rosier des chiens (Rosa canina)



Le Muscari à toupet (Muscari commosum)

### **COUVERT POUR LA BIODIVERSITE**

Dans un contexte de réduction de 50 % des phytosanitaires à l'horizon 2012, il s'agit de favoriser les auxiliaires des cultures qui vont agir en régulant les populations de ravageurs. Compte tenu de leur biologie, ces insectes doivent, pour pouvoir intervenir quand les ravageurs arrivent, trouver, à proximité des cultures, des zones écologiques réservoirs telles que des haies, des bandes enherbées... qui vont pouvoir leur servir de zone d'alimentation, de refuge et de reproduction.

Si vous souhaitez mettre en oeuvre des couverts favorisant des auxiliaires des cultures, le Pays Thouarsais propose un appui technique gratuit et des semences offertes.

Le Syrphe

Nature des couverts : Ce sont des bandes de 1 à 10 m ensemencées avec des espèces spécifiques associant graminées (fétuque ovine), légumineuses (lotier, trèfle blanc, luzerne...) et plantes à fleurs (centaurée, chicorée...). Ces couverts seront implantés de manière à être connectés à d'autres milieux non cultivés (haie, bois, jachère, couvert enherbé...).

Vous êtes agriculteur sur le Thouarsais et vous souhaitez avoir plus d'informations, contactez la Chambre d'Agriculture de Bressuire (contact cidessous).

## L'EVALUATION DES INCIDENCES

Nous vous avons présenté, dans la précédente lettre d'information, le nouveau régime d'évaluation des incidences défini par le décret du 9 avril 2010 qui précise la liste des activités, plans, projets ou manifestations qui doivent systématiquement faire l'objet d'une évaluation de leurs effets éventuels sur les sites NATURA

Pour rappel, cette évaluation est obligatoire que le projet soit prévu dans le site ou hors du site NATURA 2000, et il incombe au porteur de projet de réaliser ce dossier réglementaire.

En 2012, 3 dossiers d'évaluation des incidences ont été réalisés par les structures suivantes :

- Le Moto-Club de Massais pour la mise en place d'un projet de relance du club
- Le Moto-Club de Massais pour l'organisation d'un championnat de France en juin 2012
- La Communauté de communes de l'Argentonnais pour la réalisation d'un projet de valorisation de deux sites de la vallée de l'Argenton : le Clos de l'oncle Georges et le site de la passerelle d'Auzay.

Tous ces dossiers ont reçu un avis favorable de la part des services de l'État grâce à une collaboration étroite entre les porteurs de projets et l'animateur du site qui a permis, dès la conception des projets, d'écarter tout impact négatif éventuel sur les milieux naturels et les espèces de la vallée de l'Argenton.

Guillaume KOCH Animateur du site NATURA 2000

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARGENTONNAIS 11, place Léopold Bergeon - 79150 ARGENTON LES VALLEES Port: 06 31 26 66 37 Mail: ccargentonnais.environnement@orange.fr

Julie CADU Conseillère Agro-Environnementale

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRESSUIRE 81, rue de Chachon - BP15 - 79301 BRESSUIRE Cedex Tel: 05 49 81 24 50 Fax: 05 49 74 10 64 Mail: julie.cadu@deux-sevres.chambagri.fr